

Demande de nomination des marguilliers

(Article 41 de la Loi sur les fabriques)

MODÈLE DE RÉOLUTION POUR L'ASSEMBLÉE DE FABRIQUE

Vu la situation actuelle de pandémie et les restrictions sanitaires gouvernementales limitant tout rassemblement sauf le culte à 10 personnes dans les lieux de culte ;

Vu l'impossibilité de tenir une assemblée des paroissiens et de la convoquer dans les délais prescrits à l'article 35 de la Loi sur les fabriques ;

Vu la nécessité de combler les postes laissés vacants, de remplacer les postes démissionnaires ou de renouveler les mandats des marguilliers sortants ;

Vu le pouvoir de l'Évêque du diocèse à l'article 41 de la loi sur les fabriques de nommer lui-même les marguilliers qui ne sont pas élus dans les délais prescrits ;

Par résolution de l'Assemblée de fabrique, nous demandons à Monseigneur l'Archevêque de nommer ces personnes à titre de marguilliers : (mettre le nom des personnes).

FOURNIR LES INFORMATIONS REQUISES CONERNANT LES PERSONNES À NOMMER

Nom de la personne à nommer :	_____
Adresse complète :	_____

Téléphone :	() _____
Cellulaire :	() _____
Courriel :	_____
Date de la résolution de l'Assemblée de fabrique :	_____
Précision sur le mandat :	
<input type="checkbox"/>	1 ^{er} mandat jusqu'au 31-12-2013 en remplacement de _____
<input type="checkbox"/>	2 ^o mandat jusqu'au 31-12-2013
<input type="checkbox"/>	Remplace et termine le mandat de _____ jusqu'au 31-12- _____